

## LE PECH

### Infos Pratiques

|                 |          |
|-----------------|----------|
| Distance        | 4,5 km   |
| Durée (moyenne) | 02h30    |
| Niveau          | Moyen    |
| Dénivelé        | 200 m D+ |
| Départ          | MAISONS  |
| Typologie       | boucle   |
| Balisateur      | Jaune PR |

## Votre itinéraire

**Étape 1** - Depuis le panneau de départ situé sur le parking à l'entrée du village de Maisons., Suivre les balises jaunes sur la D123 en direction de Padern pendant 15 min environ.

**Étape 2** - Prendre le sentier qui monte sur la droite. Continuez la grimpe jusqu'à quelques faux plats (attention au dévers sur un passage). Prendre ensuite le sentier qui descend sur la droite pendant 5 min environ avant de remonter à gauche en direction du Pech. Durant la montée, vous pourrez découvrir le vignoble de Dernacueillette et le village niché au creux d'un petit vallon. Vous arrivez ensuite au sommet du Pech matérialisé par le panneau : LE PECH 498 mètres !

**Étape 3** - Vous commencez alors la descente, belles vues sur le village de Montgaillard et ses anciennes mines. Le sentier est agréable et la pente douce. Vous arrivez à la départementale que vous suivez pour retourner au Village.

## Préconisations

Attention, le risque incendie est souvent élevé, en particulier l'été, et peut entraîner des fermetures de massifs. Renseignez-vous avant de partir en [consultant la carte du risque incendie](#) pour les activités de pleine nature.

Feux strictement interdits. Ne fumez pas et ne jetez jamais de mégots dans la nature. Les incendies sont nombreux et catastrophiques dans notre région. En cas d'incendie ou d'accident : donnez l'alerte 18 ou 112 à partir d'un portable.

Protégez-vous du soleil et emportez de l'eau en quantité suffisante.

Évitez la cueillette des fleurs et des plantes. Emportez tous vos déchets. Refermez les clôtures et tenez les chiens en laisse dans les espaces de pâturages, les villages et les zones protégées.

Parcours VTT : les itinéraires sont souvent partagés avec les randonneurs ou d'autres usagers (voitures, tracteurs etc.). Soyez prudents et anticipez toujours qu'un piéton peut être présent au détour d'un virage pour avoir le temps de freiner si nécessaire. Les piétons sont par principe prioritaires, ralentissez lors des croisements ou arrêtez-vous si la configuration du terrain vous y oblige.

Merci et bonne randonnée !

## En savoir plus

<https://www.tourisme-corbieres-minervois.com/balades-et-randonnees/le-pech/>